

## FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

### DÉPÔT DU 1<sup>ER</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. H. E. Gray (Essex-Ouest)** propose l'adoption du premier rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présenté à la Chambre le jeudi 1<sup>er</sup> juin 1967.

(La motion est adoptée.)

## LA LOI SUR L'INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

### EXTENSION DES AVANTAGES

**L'hon. A. J. MacEachen** (au nom du ministre du Travail) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence lui a recommandé:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur l'indemnisation des employés de l'État de manière à permettre aux employés, actuels et éventuels, qui suivent des cours de formation, de bénéficier des avantages prévus par cette loi et à en étendre l'application à certains employés qui se trouvent hors du Canada.

(La motion est adoptée.)

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

### \*LES NORMES DE STATIONNEMENT RELATIVES AUX FONCTIONNAIRES

#### Question n° 19—**L'hon. M. Bell:**

1. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour obliger les employés de la fonction publique à payer un droit de stationnement pour leurs automobiles sur les terrains de l'un quelconque des édifices de l'État?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) de quels édifices s'agit-il, b) quel est le montant du droit demandé, et c) combien d'employés de la fonction publique sont atteints par ces mesures?

3. Quelle est la ligne de conduite du gouvernement eu égard à la mise de parcs de stationnement à la disposition des employés de la fonction publique?

**M. J. B. Stewart** (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Voici la réponse: 1. Oui.

2 et 3. La ligne de conduite est d'exiger, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1967, la somme de \$20 par mois de chaque employé du gouvernement fédéral qui utilise un endroit de stationnement intérieur. Le comité interministériel du stationnement doit faire des recommandations pour l'application et l'administration de ces droits de stationnement. Il s'occupera aussi des taux et conditions qui devront s'appliquer à tout autre stationnement.

[L'hon. M. Sharp.]

## L'EXPANSION DES PÊCHES DE LA «GREAT SALMON»

### Question n° 21—**M. Bell:**

1. Au sujet de la question de l'expansion des pêches de la «Great Salmon River» au Nouveau-Brunswick au cours des dix dernières années, a) combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé à ce sujet, b) combien a-t-on dénombré de saumons?

2. Le gouvernement fédéral a-t-il passé un accord au sujet de cette expansion, et, dans le cas de l'affirmative, quelles en ont été les clauses?

3. A-t-on pris certaines mesures afin d'être certain que la rivière serait ouverte au public?

**L'hon. H.-J. Robichaud** (ministre des Pêcheries):

1.	a) Dépenses (en dollars)	b) Dénombrement des saumons
1956		248
1957	500	1,952
1958		1,171
1959		385
1960		1,789
1961		759
1962	3,000	2,060
1963	11,000	447*
1964	4,200	2,112
1965		4,021

a) comprend les dépenses faites pour l'aménagement du cours d'eau et la construction d'installations de comptage—ne comprend pas le coût des déversements de pisciculture ni celui de la protection par des gardes-pêche.

b) comprend les poissons qui ont remonté la rivière après avoir échappé aux engins de pêche du commerce et la prise des pêcheurs à la ligne.

\* prise des pêcheurs à la ligne seulement.

2. Non. La province s'est intéressée à l'expansion de la région.

3. Cette responsabilité incombe aux autorités provinciales.

### LES CONTRATS DE LA PRODUCTION ADJUGÉS À LA SOCIÉTÉ «ENAMEL & HEATING PRODUCTS»

#### Question n° 34—**M. Coates:**

1. Quel est le montant du contrat, visant l'année financière 1967-1968, qui a été adjugé à la société *Enamel & Heating Products Limited* pour la remise en état et la réparation de pièces d'avion pour le ministère de la Production de défense?

2. Quel était le montant dudit contrat en 1966-1967, et quels ont été les frais au ministère de la Production de défense à l'égard dudit contrat en 1966-1967?

**L'hon. C. M. Drury** (ministre de l'Industrie): Pour ce qui relève du ministère de la Production de défense:

1. \$425,000.

2. Le montant du contrat pour 1966-1967 a été estimé à \$475,000, mais les factures pour l'année totaliseront approximativement \$450,000.